



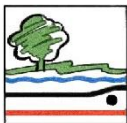
# Association Musicale de Haute Vilaine

**Livret d'information 2020-2021**



Avec le concours des Communes  
d' Acigné, de Brécé, de Noyal sur Vilaine et de Thorigné-Fouillard,  
de la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron,  
et du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

Acigné



BRÉCÉ

VILLE DE  
Noyal-sur-  
Vilaine



Pays de Châteaugiron  
Communauté de Communes



THORIGNÉ FOUILLARD

Ille & Vilaine  
LE DÉPARTEMENT

# Au programme ...

## Parcours Découverte

« La musique PLAISIR »

- ♪ « Eveil à la musique » dès la moyenne section
- ♪ « Je découvre les instruments de musique » pour les CP-CE1
- ♪ « Je commence mon instrument de musique » pour les CE1-CE2

## Parcours Complet (instrument + FMO/MAO)

« La musique PASSION » - Accessible dès le CE1

♪ Formation instrumentale

♪ Formation musicale Orchestre en 2 cycles :

- cycle 1 en 4 ans (FMO1 à FMO4) et
- cycle 2 en 2 ans (FMO5 et MAO6)

*(N.B. : L'école est habilitée à délivrer des attestations de niveau)*

## Groupes AMHV

« La musique dans tous ses états »

Réservés aux élèves ayant déjà un bon niveau de pratique instrumentale ou vocale.

**Groupes déjà existants ou à créer**

## Ensembles AMHV

- ♪ Le Chœur de Haute-Vilaine (chorale adultes)
- ♪ L'Orchestre de Haute Vilaine (instrumentistes juniors et expérimentés).

## Atelier JAZZ

♪ 10 séances de 2 heures



♪ Orchestre junior de FMO

- ♪ Location gratuite pour les instruments à vent dans la formule « je commence mon instrument »
- ♪ Ouverture des classes de Contrebasse, Trombone, Cor d'harmonie, et Tuba (en fonction du nombre d'inscrits)

# « La musique PLAISIR »



## « Eveil à la musique »

Une approche en douceur, un éveil au monde des sons, par groupe avec des professeurs spécialisés.

### Enfants âgés de 4 à 5 ans

La 1<sup>ère</sup> année d'éveil s'adresse aux enfants de MS, qui découvrent la musique à travers l'écoute, les jeux et contes musicaux, les présentations d'instruments, l'expression corporelle, les chansons.

### Enfants âgés de 5 à 6 ans

En 2<sup>ème</sup> année (GS), les séances permettent d'éveiller à la sensibilité musicale et comportent une initiation au codage habituant l'enfant à associer un signe écrit à un son, le préparant à l'écriture musicale. La créativité se développe aussi par la construction d'instruments.

Eveil 1	Moyenne Section	30 min
Eveil 2	Grande Section	45 min

*\*Nombre d'élèves par niveau : minimum 5, maximum 8\*\**

*\*\*En fonction de l'évolution de la situation sanitaire les cours pourront être dédoublés.*

**Tarif : 175 €**

## « Je découvre les instruments de musique »



Je fais un peu de FM et des petites percussions (mallette d'éveil). J'ai accès à plusieurs instruments au cours de l'année en me déplaçant avec mon enseignant dans les différentes classes d'instruments et je découvre environ 7 à 10 instruments différents des familles de « cordes », « bois », « cuivres » ou « percussions ».

1 an	Pour les CP-CE1	45 min
------	-----------------	--------

*\*Nombre d'élèves par atelier : minimum 5, maximum 10\*\**

*\*\*En fonction de l'évolution de la situation sanitaire les cours pourront être dédoublés.*

**Tarif : 175 €**

## « Je commence mon instrument de musique »

Instrument au choix sauf guitare et piano



Un seul cours d'instrument ou de chant avec initiation à la lecture de notes et aux premiers rythmes.

Location possible de l'instrument à l'AMHV à tarif préférentiel (cf. pages 10-11).

\* Location gratuite pour les instruments à vent.

1 an	CE1-CE2	40 min/semaine
------	---------	----------------

*\*Cours à 2 élèves (cours individuel de 20 min si impossibilité de faire un binôme)*

**Tarif : 305€**

+ location de l'instrument

# Parcours complet

## « La musique PASSION »

Ce parcours, accessible à partir du CE1, comprend deux cours **obligatoires** :

- Un cours de pratique : **instrument ou voix**, à 3, à 2 ou en individuel.
- Un cours collectif sous forme de **Formation Musicale Orchestre (FMO3 à FMO5)** puis de **Musique Assistée par Ordinateur (MAO6 - description en p. 6)**.

Pour le cours d'instrument ou de chant, la pratique en binôme ou trinôme (sauf piano) est fortement recommandée ; le cours individuel reste possible.

Pour le piano et la guitare, le cours individuel de 30 min n'est accessible qu'à partir de la **4<sup>ème</sup> année**.

### Liste des instruments enseignés

- ♫ **Les bois** : clarinette, saxophone, flûte traversière, basson, flûte à bec.
- ♫ **Les cuivres** : tuba, cornet, trompette, trombone, cor d'harmonie.
- ♫ **Les cordes** : violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique.
- ♫ **Les percussions** : batterie, timbales, xylophone, marimba.
- ♫ **Les claviers** : piano, synthétiseur, accordéon chromatique.
- ♫ **Les instruments traditionnels** : accordéon diatonique, harpe celtique.
- ♫ **Les instruments amplifiés** : guitare électrique, basse.

Durée	Instrument	- 18 ans	+ 18 ans
60 min à 3* 40 min à 2* 20 min seul	Tous les instruments et chant (pas de trinôme en piano) <i>A valider avec l'enseignant</i>	<b>415 €</b>	<b>455 €</b>
50 min à 2* 25 min seul	Tous les instruments et chant	<b>505 €</b>	<b>545 €</b>
<b>30 min seul</b>	Chant et tous les instruments <b>sauf piano et guitare</b>	<b>585 €</b>	<b>625 €</b>
	Guitare (à partir de la 4 <sup>ème</sup> année)	<b>595 €</b>	<b>635 €</b>
	Piano, piano jazz (à partir de la 4 <sup>ème</sup> année)	<b>635 €</b>	<b>675 €</b>

Musique d'ensemble : cf. pages 8-9

Location d'instrument : cf. pages 10-11

\*En fonction de l'évolution de la situation sanitaire les cours pourront être dédoublés.

# Formation Musicale

## Formation Musicale Orchestre (FMO)

Les élèves sont répartis au mieux en fonction du choix émis sur la fiche de vœux.

**Pour les adultes**, 3 cours sont proposés : 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.

Cours de 50 minutes pour 12 élèves ou 25 min pour 6 élèves selon l'évolution de la crise sanitaire.

## Orchestre junior FMO (suite FMO 1 et 2)

Pour les enfants de FMO3, FMO4 et FMO5, une pratique d'ensemble sera proposée à travers l'Orchestre Junior FMO. Chaque élève apportera son instrument.

L'Orchestre Junior FMO permet :

- De faire le lien direct entre la théorie du solfège et la pratique de l'instrument.
- De découvrir différentes cultures et esthétiques musicales.
- De lire, rythmer, jouer, chanter rapidement ce qui est vu en cours.
- De développer l'écoute.
- De préparer les élèves progressivement aux ensembles et groupes AMHV.

## Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

La 6<sup>ème</sup> année de formation musicale est **obligatoire** et s'effectue sous forme de cours de MAO (Musique assistée par Ordinateur) à Thorigné-Fouillard et Acigné.

Ce cours collectif s'adresse aux jeunes ayant fait leur cursus de FMO jusqu'en FMO5. Il permet de faire le point sur les acquis et connaissances du langage musical, et de les renforcer, tout en prenant plaisir à manipuler et à jouer avec l'informatique musicale.

Au travers d'exercices théoriques, pratiques et progressifs, il sera possible de réaliser des projets définis en début d'année avec des camarades et avec l'enseignant (création musicale...).

	Nombre d'élèves par cours	Durée hebdomadaire
FMO	minimum 5, maximum 12*	50 min
MAO	minimum 5, maximum 10*	50 min

*\*En fonction de l'évolution de la situation sanitaire les cours pourront être dédoublés en cours de 25min.*

Tarif FMO/MAO seule :

- 18 ans : 155 € / + 18 ans : 175 €

# Groupes AMHV

## « La musique dans tous ses états »



*Parcours réservé aux élèves ayant un bon niveau instrumental ou vocal. 1h/semaine*

Ce parcours est conseillé **aux élèves ne prenant plus de cours d'instrument** et souhaitant poursuivre leur formation. Chaque groupe assure des manifestations musicales sur le secteur AMHV au cours de l'année. Ce parcours donne une grande autonomie aux musiciens et à l'enseignant responsable du cours pour représenter l'AMHV sur son territoire.

Selon des modalités préalablement définies avec le directeur, chaque groupe aura la possibilité de répéter dans la salle d'orchestre avec tout le matériel AMHV.

Exemple de groupes existants en 2019/2020 : Chamaleon, The Songsters, Twenty45, trio et quatuor de guitares.

La création d'un groupe autre que ceux existants à l'AMHV peut être présentée au bureau par l'enseignant porteur du projet et ses élèves.

Groupes possibles : Musique traditionnelle - Percussions - Guitares...

### → Les tarifs ci-dessous s'entendent par adhérent

Nombre de musiciens	En parcours ou – 25 ans	Autres
3 à 5	205 €	355 €
6 à 9	155 €	255 €
Atelier Jazz	100 €	150 €

*\*Réunion pour les groupes constitués dans la semaine de la rentrée.*

*\*Voir les rendez-vous affichés avec les enseignants concernés sur le site.*

# Ensembles AMHV

## Les Orchestres



L'école propose aux musiciens ayant au moins 3 à 4 ans de pratique de venir rejoindre en cours d'année les rangs de l'orchestre pour se faire plaisir en jouant différents styles de musiques, en dehors des cours, en travaillant collectivement.

➔ Répétition le **vendredi soir à la salle d'orchestre de Thorigné-Fouillard**

Musiciens	Minimum de pratique	Horaires	Durée
Orchestre Junior FMO*	3/4 ans	De 19h00 à 20h00	1 vendredi par mois
Orchestre à Cordes Salle Wagner	3/4 ans	De 19h00 à 20h00	1h15
Expérimenté*	5 ans et +	De 20h00 à 21h45	1h45

\* Salle d'Orchestre

## Chorales

### La chorale enfants (primaire)

Il existe une relation très forte entre l'oreille et la voix. On peut « bien entendre » mais « mal écouter ». Cette chorale, avec son répertoire varié, dynamique et moderne, ouvrira aux enfants les portes d'un monde d'expression verbale, riche, ludique où ils prendront plaisir à jouer avec leur voix.

Le chant permet à chaque enfant de développer :

- sa mémoire, son écoute, sa créativité,
- sa sensibilité, son estime de soi et sa confiance en soi,
- sa façon d'exprimer ses sentiments mais aussi ses émotions.



➔ Répétition le **mardi à 18h à la salle de FM d'Acigné**

Du CE1 au CM2	Chorale d'enfants	Durée hebdomadaire de 1 h *
---------------	-------------------	-----------------------------

\* Nombre de choristes : minimum 15, maximum 25 – les cours pourront être dédoublés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.



## Le Chœur de Haute-Vilaine



L'école propose aux adultes désireux d'apporter leur voix à un ensemble de venir rejoindre les rangs de la chorale adulte. L'intérêt de cet ensemble est de se faire plaisir en chantant, en s'intégrant à un groupe et en travaillant collectivement différents styles de musiques.

→ Répétition le **mardi soir à la salle d'orchestre de Thorigné-Fouillard**

Chorale adultes mixte	De 20h00 à 22h00	2h*
-----------------------	------------------	-----

\* les cours pourront être dédoublés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

L'intérêt de ces ensembles est de se faire plaisir en chantant ou en jouant de la musique ensemble et d'animer les 4 communes au gré des saisons : concert d'hiver, de printemps, fête de la musique...

**Tarif Ensembles AMHV :**  
En parcours ou - 25 ans : 45€  
Autres : 115€ - Orchestre Junior 20€

## Atelier « Musique Electronique »

Ouvert à tous publics, connaissant ou non le langage musical. Il est toutefois suggéré d'avoir un minimum de rudiments, un sens du rythme et une facilité avec les ordinateurs. Le cours est axé principalement sur **la création de musique électronique assistée par ordinateur**. L'objectif est d'outiller l'élève au niveau théorique et pratique pour qu'il puisse exprimer et transcrire avec facilité ses idées au moyen d'un support électronique. **Vous deviendrez le Chef de votre propre orchestre virtuel pour des prestations Live !**

Accessible à partir de 14 ans	Minimum 2	Durée 45 min tous les 15 jours
-------------------------------	-----------	--------------------------------

Tarif : 225 €

## Nouveauté

### Atelier Jazz

Expérimenté	5 à 6 ans de pratique	10 séances de 2h
-------------	-----------------------	------------------

Montant de la location à l'année hors assurance obligatoire  
(4% de la valeur de l'instrument)

Location gratuite pour les instruments à vent – Demi-tarif pour les cordes

Parc instrumental AMHV	¼	½	¾	entier	1° année	2° année	3° année
Flûtes à bec soprano et alto	4				37 €	47 €	57 €
Guitares	0	5	10	10			
Violons	8	16	11	8	97 €	107 €	117 €
Violoncelles	2	3	3	2			
Accordéons Diatoniques	8						
Basson	1						
Batteries complètes	9						
Clarinettes	13						
Clarinette basse	1						
Cornets	6						
Cors d'harmonie	3						
Flûtes traversières	7						
Flûte + Tête courbée	14						
Têtes courbées seules	5						
Guitares basses	3						
Guitares électriques avec Ampli	2						
Hautbois	1						
Saxophones alto	7						
Saxophones ténor	2						
Saxophone baryton	1						
Synthétiseurs	12						
Trompettes	4						
Trombones	2						
Tuba	1						
Accordéons Chromatiques	2						
Harpes	6						

## Location d'instruments

L'école loue des instruments à l'année. La demande se fait au moment des inscriptions et l'attribution dépend des disponibilités. Un courrier de confirmation est envoyé à la famille mi-juillet. Le montant de la location est à régler début septembre à la remise de l'instrument au Directeur AMHV.

La location est réservée en **priorité aux débutants et aux familles bénéficiant de l'aide sociale (CCAS, Allocation de Rentrée Scolaire).**

## Quelques règles

- Pour tous les cours collectifs (Ateliers, Eveil, Groupes, Ensembles, FMO, MAO) le cours n'est maintenu que si le nombre minimum d'élèves est atteint. Il pourra être décidé de regrouper des cours si le nombre minimum d'élèves n'est pas atteint. Le bureau AMHV peut annuler tout aménagement non conforme au fonctionnement de l'école. **Il pourra être décidé de dédoubler les cours collectifs en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.**
- La réinscription ne se fait pas d'office et il n'y a plus de **place garantie** dans les cours collectifs après le premier lundi de juillet au soir. Nous vous conseillons donc de vous (ré)inscrire en respectant les **journées d'inscriptions de juin** ou au plus tard le premier lundi de juillet.
- Mise en place de listes d'attente sous réserve de places disponibles dès septembre et notamment aux forums des associations.

## Paiement

Le paiement de la scolarité et de l'adhésion (25 euros par famille) doit être effectué aux journées d'inscriptions selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration.

**Après deux semaines de cours, l'inscription est considérée comme définitive : toute année commencée est due.** En cas de force majeure reconnue par le bureau AMHV (déménagement, maladie), il faut prévenir le secrétariat au plus vite par écrit. Le remboursement sera fait au prorata du temps restant, avec un maximum de 80% du coût de l'année. La carte d'adhérent n'est pas remboursée.

**Modalités de paiement :** prélèvements bancaires ou chèques bancaires ou chèques vacances, dispositif sortir. Possibilité de payer en plusieurs fois si le montant de chaque paiement est supérieur à 200€.

**Réduction famille à partir d'un montant égal ou supérieur à 900 euros :**

- 15€ pour 2 adhérents, - 30€ pour 3 adhérents, - 45€ pour 4 adhérents et + (gérée lors des inscriptions et vérifiée par la comptable).

# Journées d'inscriptions

Lieux	Dates	Horaires
<b>ACIGNE</b> (Ecole de Musique, 12 rue de Calais) Salle FMO (RDC)	<b>Du 15 juin au 4 juillet 2020</b>  <b>Lundi 22 et jeudi 25 juin</b>	<b>Horaires d'ouverture du secrétariat 1400 -18H30</b>  <b>17H30-20H00</b>
<b>BRECE</b> (Médiathèque – rue Sotin derrière l'église)	<b>Mercredi 24 juin Vendredi 26 juin</b>	<b>18H à 20H</b>
<b>NOYAL SUR VILAINE</b> (Hall de l'Intervalle ou en extérieur si le temps le permet)	<b>Lundi 22 juin Jeudi 25 juin</b>	<b>17H-20H</b>
<b>THORIGNE-FOUILLARD</b> (Salle Wagner au RDC de l'école de musique)	<b>Mardi 23 juin Lundi 29 juin Mardi 30 juin</b>	<b>17H-20H</b>

Les lieux d'inscriptions n'ont pas d'incidence sur les lieux de cours

L'Association Musicale de Haute-Vilaine (association loi de 1901) est gérée par un Conseil d'Administration composé de parents d'élèves, d'élèves majeurs et de deux élus municipaux par commune. Elle est subventionnée par les communes d'Acigné, Brécé, Noyal sur Vilaine, Thorigné-Fouillard, la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron, par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine et soutenue par des partenaires musicaux, artisans et commerçants des 4 communes.

## AMHV

12 rue de Calais  
35690 Acigné

Tél : 02 99 62 51 59

Courriel : [contact@amhv.fr](mailto:contact@amhv.fr)

Site internet : [amhv.fr](http://amhv.fr)

**Nous serons présents sur les 4 forums selon l'évolution de la crise sanitaire.**

**Reprise des cours le 14 septembre 2020**